

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire le jeudi 28 novembre 2024, à 19 h 00, via Teams.

Commissaires présents :

M. Joe Ortona, président
M. James Kromida, vice-président
M^{me} Maria Corsi, commissaire
M^{me} Chelsea Craig, commissaire
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Paula Kilian, commissaire
M^{me} Julie Kristoff, commissaire parent
M. Pietro Mercuri, commissaire
M^{me} Sharon Nelson, commissaire
M^{me} Susan Perera, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M^{me} Merika Ramundo, commissaire parent
M^{me} Paola Samuel, commissaire

Commissaires non présents :

M^{me} Jessica Houde-Woytiuk, commissaire parent
M^{me} Jennifer Rutt, commissaire parent

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Mario Argiropoulos, directeur adjoint, SEAFP
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1.	<p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Nous tenons/je tiens à souligner que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka*. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtiá:ke*, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres.</p> <p>En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada; • à célébrer les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations; • à écouter et amplifier les voix des peuples autochtones; • et à nouer des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. <p>Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p>
2.	<p><u>Avis de réunion extraordinaire</u></p> <p>Il est confirmé par M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale, qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.</p>
3.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-11-28-3</u></p>
4.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions de suivi ➤ Rémunération du conseil des commissaires
5.	<p><u>EAFP – Demande d'autorisation permanente d'offrir un programme en formation professionnelle – Charpenterie-menuiserie 5819</u></p> <p>ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), par l'entremise de son Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (EAFP), souhaite accroître ses autorisations permanentes en formation professionnelle;</p> <p>ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), dans le cadre de son initiative Offensive de formation en construction, a lancé en octobre 2023 des formations de courte durée (AEP-Attestations d'études professionnelles), allant de quatre à six mois, pour pallier les pénuries de main-d'œuvre dans les métiers en forte demande au sein du secteur de la construction;</p> <p>ATTENDU QUE le MEQ a autorisé la CSEM à offrir le programme AEP Charpenterie-menuiserie 4766 (705 heures) à deux (2) cohortes (22 élèves par cohorte) pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025, pour un total de quatre-vingt-huit (88) élèves, et que la CSEM a reçu 249 demandes pour les 88 places disponibles;</p>

ATTENDU QUE l'Offensive de formation en construction du MEQ prend officiellement fin le 30 juin 2025 et que la CSEM déposera une demande d'autorisation permanente d'offrir le DEP-Diplôme d'études professionnelles en Charpenterie-menuiserie 5819 (1350 heures);

ATTENDU QUE les sommes investies dans le lancement de l'Offensive de formation en construction ont permis à la CSEM d'aménager l'espace avec toute l'infrastructure et l'équipement nécessaires pour offrir l'AEP et que, par conséquent, aucun investissement supplémentaire ne sera requis pour la mise en œuvre du programme DEP;

ATTENDU QUE le 22 novembre 2024, la Table du Conseil de la formation professionnelle de langue anglaise (ELVEC) a appuyé la demande de la CSEM relative à l'autorisation permanente d'offrir le programme Charpenterie-menuiserie 5819;

ATTENDU QUE le 25 novembre 2024, la Table des responsables de l'éducation des adultes de la formation professionnelle de l'île de Montréal (TRÉAFP) a appuyé la demande de la CSEM relative à l'autorisation permanente d'offrir le programme Charpenterie-menuiserie 5819;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal demande l'octroi d'une autorisation permanente d'offrir le DEP-Diplôme d'études professionnelles en Charpenterie-menuiserie 5819.

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la directrice régionale de l'EAFP et le directeur général ou les directeurs généraux adjoints soient autorisés à signer au nom de la Commission scolaire English-Montréal le formulaire de demande d'autorisation provisoire ou permanente en formation professionnelle, du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 24-11-28-5

6. Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 19 h 20.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 24-11-28-6

Signé à Montréal, _____

M. Joe Ortona, président

M^c Nathalie Lauzière, secrétaire générale